

PARTIE OFFICIELLE

- DECRET ET ARRETE -

TEXTES GENERAUX

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2013 - 795 du 30 décembre 2013

portant approbation du manuel de procédures et du code d'éthique et de déontologie de l'inspection générale d'Etat

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 21- 89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 96-14 du 11 juillet 1996 portant création du corps des inspecteurs généraux d'Etat ;

Vu le décret n° 2006-493 du 3 août 2006 portant réorganisation de l'inspection générale d'Etat ;

Vu le décret n° 2007-157 du 14 février 2007 portant modification de l'article 2 du décret n° 96-14 du 11 juillet 1996 et reversement dans le corps des inspecteurs généraux d'Etat des agents de la catégorie I, échelle 1, en service à l'inspection générale d'Etat.

Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 15785 du 14 octobre 2013 fixant les modalités d'avancement dans la police nationale au titre de l'année 2014.

DECRETE :

Article premier : Sont approuvés, le manuel de procédures et du code d'éthique et de déontologie de l'inspection générale d'Etat, joints en annexe.

Article 2 : Le présent décret entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2013

Denis SASSOU-N'GUESSO